



ARRETE MUNICIPAL N° 2024/B17

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LES RUES GENERAL DE GAULLE/ GEORGES BRASSENS
ET LE STATIONNEMENT SUR LA RUE DE LA TOSTAINERIE**

Le Maire délégué de la Commune de LE BENY BOCAGE,

Vu l'arrêté de délégation de signature n° 2023SEB040,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande le 11 mars 2024 de Madame BUTT Liliane, présidente du Comité des fêtes, à l'occasion du vide grenier organisé le dimanche 7 avril 2024,

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation des véhicules sur les Rues du Général de Gaulle et Georges Brassens et d'interdire le stationnement sur la Rue de la Tostainerie à l'occasion du vide grenier,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite sur les rues du Général de Gaulle, Georges Brassens et d'interdire le stationnement sur la Rue de la Tostainerie à Le Béný-Bocage le dimanche 07 avril 2024 à partir de 6h jusqu'à 19 h.

Article 2 : Une déviation sera installée par la Rue des Frênes

Article 3 : Il conviendra de laisser un libre accès à la maison de retraite pour les secours.

Article 4 : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par les membres du Comité des fêtes.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LE BENY BOCAGE,
- Services techniques de SOULEUVRE EN BOCAGE,
- ARD de Villers Bocage
- Madame BUTT Liliane, Présidente du comité des fêtes
- SDIS,

Fait à LE BENY BOCAGE, le 11 mars 2024

Le maire délégué
Sandrine Lepetit

